

ASSEMBLEE GENERALE DU 06 JUIN 2019

Le jeudi 6 juin 2019 a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer d'Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

Chaque participant, après émargement, est destinataire d'une synthèse de rapport jointe en annexe au présent compte-rendu.

Il est remis aux adhérents un bulletin de vote.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2018, téléchargeable du site du FAC, n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Denis VERNADAT, Président, présente son rapport moral.

Il remercie les financeurs, le personnel salarié, les administrateurs, les bénévoles, les partenaires et également les résidents qui sont et doivent rester au cœur des actions du FAC.

La parole est ensuite donnée à Christian MATELET, Trésorier, pour présentation du rapport financier 2018.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2018 : Excédent + 55 081.28 €

↳ - 5 168.14 € en « Réserve de compensation CHRS »

↳ + 14 482.59 € en « Excédents affectés à la couverture du Bfr »

↳ - 40 518.31 € en « Report à nouveau débiteur AAVA/ACI »

↳ + 86 285.14 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Monsieur Stéphane FREMONDIERE, Commissaire aux comptes, présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association. Il souligne la qualité du travail effectué ainsi que la rigueur avec laquelle l'équipe chargée du suivi budgétaire a fonctionné.

Thierry MARTINEZ, Directeur, donne la parole aux questions de l'assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2018, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Quitus est donné à l'unanimité aux administrateurs

Maintien à l'unanimité du montant des cotisations pour 2020. (10 € de base, 30 € de soutien, 50 € pour les personnes morales)

Catherine GAGELIN, Directrice adjointe, présentent le rapport d'activité de l'année 2018.

Après échanges avec l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligibles.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

- Madame Mme BECKER Anne-Marie, qui se représente
- Monsieur CHARLIER Jean-Pierre, qui se représente
- Madame CAILLEAUX Maryse, qui se représente
- Madame LIFFRAN Annick, qui ne se représente pas
- Madame ROUX Joëlle, qui se représente
- Madame SOULIER Isabelle, qui se représente
- Madame TOQUE Francine, qui se représente

À l'exception de LIFFRAN Annick, les autres membres sont candidats.

Une nouvelle candidature est présentée aux fonctions d'administrateur :

- Madame MAIER Géneviève

Après un vote à bulletin secret, (33 votes exprimés) tous les candidats sont élus.

Le nouveau conseil d'administration compte donc quatorze membres :

ARBOUCHE Philippe
BECKER Anne-Marie
BELLAVOINE Ginette
CAILLEAUX Maryse
CHARLIER Jean-Pierre
GUILLAUME Josiane
HEUZE Pascale

LOMBARD Olivier
MAIER Geneviève
MATELET Christian
SOULIER Isabelle
TOQUE Francine
ROUX Joëlle
VERNADAT Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00 et suivie par un cocktail de clôture.

Denis VERNADAT



Président de l'association